

L'ECHO DE MONTMAGNY

Journal Independant, Religieux, Agricole et Litteraire

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS

EDITEUR-PROPRIETAIRE, A. Caron.

| Fais ce que dois |

REDIGE EN COLLABORATION.

Nouvelles interessantes de SAINT-ANTOINE DE TILLY.

Un professionnel bien connu a été sauvé de la mort.

Par le Vin à la Créosote de Hêtre du Dr Ed. Morin

Nous recevons une communication de St. Antoine de Tilly, au sujet du cas extraordinaire d'un homme bien connu de cette paroisse, qui souffrait depuis longtemps déjà d'une bronchite chronique, quoiqu'il se fut donné tous les soins possibles et qu'il eut employé beaucoup de remèdes. La maladie de M. le notaire Larue était d'autant plus sérieuse qu'elle était compliquée, suivant l'opinion de son médecin. Pour lui donner du soulagement promptement et le guérir, si cela était possible, dans un temps raisonnable, il fallait abandonner tous les médicaments prescrits jusque-là et ne plus suivre la routine des potions et des cataplasmes. Le contraire fut fait et avec raison. Un nouveau traitement fut suivi avec attention et le VIN A LA CREOSOTE DE HETRE du Dr Ed. Morin prouva encore une fois de plus sa valeur thérapeutique.

Un changement remarquable se produisit dans tout son système. L'appétit perdu depuis longtemps lui revenait graduellement et ses forces augmentèrent, la toux violente qui le fatiguait énormément et l'empêchant de dormir disparut en peu de jours; les points dans l'estomac et les côtés cessèrent de le faire souffrir; l'expectoration se fit abondante sans lui occasionner de faiblesse. Enfin, la maladie retrai au promptement devant l'action énergique et les propriétés curatives du VIN A LA CREOSOTE DE HETRE du Dr Ed. Morin.

L'usage de ce remède fut continué durant plusieurs jours encore pour obtenir une guérison radicale, et aujourd'hui, M. le notaire Larue est un partisan de plus qui croit, après en avoir reçu sa guérison, aux bienfaits que peut toujours donner le VIN A LA CREOSOTE DE HETRE du Dr Ed. Morin dans les bronchites et les autres maladies pulmonaires.

UN MARIAGE FORCÉ.....PAR LES TIMBRES POSTE

Un négociant d'Atkinson, Kansas, vient de se marier un peu malgré lui, dans des circonstances vraiment singulières et probablement sans précédent.

Depuis quelques mois, le négociant en question, qui est un vieux célibataire, ayant amassé une fortune rondelette, entretenait, par simple courtoisie, une correspondance banale avec une vieille fille de sa connaissance, demeurant dans une autre ville de l'Etat. Le malheureux qui ne doutait pas qu'il y avait un langage des timbres-poste comme un langage des fleurs, collait ses timbres au hasard sur ses enveloppes. Dans ces derniers temps, il remarqua que les lettres de sa correspondante, étaient beaucoup plus amicales que jadis. Ne songeant point à se marier, du moins avec sa correspondante, il lui écrivit une lettre encore plus insignifiante que les précédentes, et, sans prendre garde, il colla le timbre sur l'enveloppe la tête en bas. Aussi fut-il tout stupéfait de recevoir par le retour du courrier une réponse conçue à peu près en ses termes: "Je ne m'attendais pas que vous me fissiez si tôt votre demande. Quelle surprise agréable pour moi qui vous

aimais déjà dans le secret de mon cœur. En dépit de la froideur apparente de vos lettres, j'avais bien compris à la manière dont vous placiez vos timbres sur vos enveloppes, que vous m'aimiez aussi mais que vous n'osiez me déclarer votre amour...!"

En vain le négociant d'Atkinson a-t-il essayé de s'expliquer; sa correspondante n'a voulu rien entendre, le traitant de volage et le menaçant de le poursuivre pour rupture de promesse de mariage. A bout de ressource le vieux célibataire, ayant consulté son avocat, s'est décidé à épouser la vieille fille plutôt que de s'exposer à un procès qu'il était à peu près certain de perdre.

CHOSSES ET AUTRES

— S'il tonne en décembre, l'hiver est manqué, dit un vieux dicton populaire.

— La presse américaine prétend que le successeur de Léon XIII sera le cardinal Satolli.

— La santé du Pape Léon XIII va toujours s'aggravant et inspire des craintes de plus en plus fortes au Vatican.

— Le champion marcheur du monde est un anglais du nom de Sturgess, qui a récemment marché l'incroyable distance de huit mil-



W. H. Ward.

Un Cas Presque Sans Espoir.

Un Rhume Terrible. Aucun Repos ni jour ni nuit. Abandonné des Médecins.

UNE VIE SAUVÉE EN PRENANT

Le Pectoral-Cerise d'AYER

"Il y a plusieurs années, j'ai attrapé un rhume accompagné d'une toux terrible qui ne me donnait de repos ni jour ni nuit. J'ai consulté, après m'avoir soigné de leur mieux, déclarèrent mon cas sans espoir et dirent qu'ils ne pourraient plus rien faire pour moi. Un ami, ayant appris ma maladie, m'envoya une bouteille de Pectoral-Cerise d'Ayer que je me mis à prendre, et bientôt j'eus pris la bouteille entière, j'étais complètement guéri. Je n'ai jamais eu de toux bien importante depuis cette époque-là et je crois fermement que le Pectoral-Cerise d'Ayer m'a sauvé la vie."—W. H. WARD, 8 Quimby Ave., Lowell, Mass.

Le PECTORAL-CERISE d'AYER
La plus haute Récompense à l'Exposition Colombienne.

Les Pilules d'Ayer, le meilleur Purgatif de Famille.

les et 270 verges en l'espace d'une heure. Il a parcouru le premier mille en 6 minutes et 50 secondes.

— Plus de 150,000 personnes se sont suicidées dans les différents pays du monde, du 30 septembre 1894 au 30 septembre 1895. C'est 20,000 de plus qu'en 1894

— D'après un journal parisien, la couronne du roi du Portugal est la couronne la plus riche du monde, étant évaluée à six millions de dollars.

— Une femme française avoue avoir assisté à 722 bals et soirées pour trouver un mari, et à la place a contracté 14 bronchites, 3 pleurésies et 123 rhumes de cerveau.

— On vient d'arrêter à Birmingham (Alabama), un contrefacteur âgé de 99 ans, qui jusque là vécu honnêtement, dit-on. C'est abandonner bien tard le

droit sentier du devoir.

Tant il est vrai qu'on erre à tout âge.

— Deux singuliers mariages viennent d'avoir lieu simultanément près de Canton (Ohio). Un nommé Harry Poorman, a épousé une jeune fille du nom de Florence Slayman, et le frère jumeau de celle-ci, Philip Slayman, a épousé Sadie Poorman, sœur jumelle de Harry Poorman.

— La bibliothèque du parlement à Québec contient actuellement 48,000 volumes; parions que sur ce nombre M. Taillon n'en trouve pas un seul capable de lui enseigner l'économie requise par les finances délabrées de notre pauvre province de Québec.

— Le Canada devient un rival des Etats-Unis non-seulement pour les pommes, mais encore pour le fromage et le beurre, sur le marché européen. Les journaux américains admettent la supériorité de ces produits canadiens sur ceux des Etats-Unis.

LE FIGARO

Revue mensuelle, humoristique, littéraire et sociale. Grand format de 16 pages, papier de luxe, couverture lithographiée, 75 gravures, etc. Abonnement: un an, \$1.00; six mois, 50 cents.

Sommaire du premier numéro Décembre: Notre Programme—Dizain couchant de Siècle—Chaque Chose a son temps—Le "Figaro" aux Jeunes Poètes et Littérateurs—Il faut croire aux Somnambules—Méfiez-vous des femmes—En promenade—Proverbes Algériens—Pauvres amoureux—Souvenirs de Garnison—Concession Conjugales—Hantises de la Nuit—Chronique d'outre-mer—Les Miettes de l'Histoire de Napoléon 1er—Page des Dames—Comme on est Volé—Aux jeunes Filles—Page des Enfants—Aux Jeunes Lecteurs—Histoire du Méchant Petit Paul—Concours, etc. Poésies: La Chanson du Figaro, Un changement S. V. P., Chanson triste.—Frontispice: Mariage de Figaro, Tableau de C. Becker.

Le Figaro est en vente dans tous les dépôts des journaux des Etats-Unis et du Canada, à 10 cents le numéro. On demande des agents dans tous les centres canadiens des Etats-Unis et du Canada. Salaire de \$3 à \$5 par jour aux agents compétents. Adressez toutes communications relatives à l'administration ou à la rédaction du Figaro au directeur, Urbain J. Ledoux, Biddeford, Me., U. S. A.

HEURES DE BUREAU : 8 hrs A. M.
à 9 hrs P. M.

Dr. A. Lantier,
DENTISTE

69 Rue St.-Jean, Québec.

Téléphone : 1024

ON ADMINISTRE LE GAZ
VÉGÉTAL.

MONTMAGNY, 13 Décembre 1895

NOTES POLITIQUES

Le *Quotidien* demande naïvement comment M. Laurier pour régler la question des écoles de manière à satisfaire tout le monde. Tout simplement en faisant rendre justice à qui justice est due, et cela sans s'occuper des criaileries des fanatiques quels qu'ils soient.

L'Electeur dit :

C'est curieux comme le père Bowell éprouve des difficultés à remplacer MM. Angers et Curran !

Généralement c'est à qui se fera choisir comme ministre. Il n'y a pas de poste plus recherché.

Aujourd'hui, c'est à qui n'acceptera pas.

N'est-ce pas une preuve que nos adversaires eux-mêmes ont perdu tout espoir de sauver la barque ministérielle ?

L'hon. M. Laurier est arrivé, hier soir du comté de Prescott où il a tenu deux grandes assemblées. Il était accompagné de M. Tarte et de M. Rider, député de Stanstead. M. Laurier n'est pas trop fatigué de sa tournée, et a consenti à parler cet après-midi à une grande assemblée à Ste-Anne de Bellevue en faveur de la candidature de M. Charbonneau. M. Tarte accompagnera le chef libéral.

M. Laurier reviendra à Montréal la semaine prochaine, à parler en faveur de M. McShane dont le succès est assuré.

Sir Charles Tupper ne viendra pas parler à Montréal en faveur de sir William Hingston ainsi qu'il a été dit.

M. Pelletier a refusé le portefeuille de M. Angers—temporairement, disent les dépêches. Un refus catégorique nous eût étonné. En tous cas, M. Pelletier n'entre pas dans le "Saint des Saints" dont M. Bowell, M. Wallace, M. Caron sont les ornements.

Ça va ne mal en pis dans le paradis tory.

De M. Chapleau on est tombé à M. Flynn.

De M. Flynn on est descendu à M. Beaubien.

De M. Beaubien on est allé à M. Pelletier.

De M. Pelletier on dégringole à M. Décarrie.

Qui ensuite ?

Le 17 juillet, M. Clarke Wallace prononçait en chambre ces paroles :

"Il est évident pour moi que la proposition à l'effet de rétablir virtuellement les écoles telles qu'elles existaient avant 1890, est une proposition qui ne peut être acceptée, ni par la chambre, ni par le pays."

M. Sam. Meagher, M. P., tenait, le même jour, le langage suivant :

"Quand viendra le temps de statuer sur la question de législation réparatrice, je serai en mesure, alors

comme aujourd'hui, de prendre une ferme attitude, et de m'opposer à toute tentative de violenter la province du Manitoba, et je serai également en mesure d'appuyer à l'appui de mon attitude des raisons, je l'espère, éminemment satisfaisantes."

M. Wallace et M. Meagher sont les organisateurs de l'élection de M. Gillivray dans Ontario Nord.

La Salsepareille d'Ayer rend le sang pur, riche, chaud et vivifiant. Vendue par tous les droguistes.

LE CONSEIL LEGISLATIF

La chambre locale a de nouveau sauvé le Conseil législatif par une faible majorité cette fois.

Vingt-cinq députés ont été pour l'abolition. Vingt-cinq députés ont fait leur devoir.

Ça s'améliore.

Il y a quelques années, une grande partie de nos politiciens croyait le Conseil législatif une institution de droit divin, un rouage législatif que Dieu avait créé pour enrayer les progrès néfastes de la démocratie.

Grâce à Dieu ! ces opinions surannées s'en vont avec bien d'autres. Les idées saines du gouvernement populaire prennent racine dans notre province de Québec trop longtemps monarchique de sentiment.

Les préjugés perdent tous les jours du terrain et nous prévoyons le moment où la majorité parlementaire croira qu'il est temps de se débarrasser de cette noblesse ridicule, de cette paire pour rire que forme notre Conseil législatif.

Chose singulière et qui ne peut exister sur le sol d'Amérique, si ce n'est dans notre province.

Le Conseil législatif a été créé pour protéger l'élément protestant anglais et pour cela seul.

Les anglais protestants s'en moquent. Et les protecteurs du Conseil législatif sont des catholiques *ultra-montés* qui voient dans cette institution une majesté royale, un semblant de moquerie à l'égard des institutions populaires.

C'est le défaut de l'éducation politique des avants dernières générations qui nous causent cette aberration.

On apprenait aux citoyens à se défier de la liberté, des droits du public ; on leur faisait vénérer toutes les autorités arbitraires qui n'avaient pas leurs sources dans le pouvoir du peuple.

Et le résultat a été que nous traînons à notre char depuis la confédération, une chambre dite chambre haute qui nous coûte cher et nous donne que des exemples de servilité.

Pourquoi lorsque les ministres ont imposé à la majorité qui les supporte des lois bonnes ou mauvaises, pourquoi faut-il que ces mêmes ministres s'adressent à une autre majorité, moins digne que la première, parce qu'elle n'est pas choisie par le peuple ?

Cette blague parlementaire est trop coûteuse pour que nous la prolongions.

Les lois de M. Taillon ne seront pas meilleures parce qu'elles auront le vote de M. Thomas Chapais.

Sans doute, les politiciens sont heureux d'avoir le Conseil législatif pour s'y réfugier le jour où les électeurs n'en veulent plus.

Sans doute, M. Thomas Chapais n'aurait jamais été législateur, si tout mandat de législateur devait émaner du peuple.

Mais qu'y perdrons-nous ?

Si les candidats repoussés des électeurs n'avaient pas ce refuge, ils se feraient cultivateurs, forgerons, donneurs !

Le pays y gagnerait et eux aussi.

Nous ne pouvons concevoir l'ineptie de nos ministres locant.

Ils taxent toujours et leurs budgets accusent des déficits.

Quel est le remède ? Economiser, éléguer du budget toutes les dépenses non seulement nuisibles mais inutiles.

S'il est un argent gaspillé, c'est bien celui qui sert à entretenir cet hôpital que l'on nomme Conseil législatif.

A-t-on jamais calculé que d'écoles du soir nous pouvons établir avec les milliers de dollars que nous coûtent ces braves conseillers ?

Si jamais les députés, la main sur la conscience, faisaient ce calcul, ils se priveraient de suite des lumières de *Praxède LaRue et consorts* et consacraient cinquante mille dollars à répandre l'éducation au milieu des classes fortes, saines, vigoureuses et intelligentes qui encombrant nos villes et nos campagnes.

La "Verité" et l'Enquete

Notre confrère de la *Verité* revient à la charge, contre la commission d'enquête, d'une façon assez singulière, nous devons le dire. M. Tardivel nous dit, sans se gêner, que nous sommes dupes ou traîtres parce que nous n'aurions pas, prétend-il, refusé un de ses précédents articles sur ce sujet. Il faut que notre aimable confrère ne nous fasse pas l'honneur de nous lire aussi assidûment que nous avons le plaisir de suivre la *Verité*, car notre réponse à l'article en question a été donnée dans le numéro du *Temps* du 9 novembre.

Remettons-à encore sous les yeux du confrère :

Les journaux français à la dévotion des ministres objectent, à la commission d'enquête, le sacrifice du droit d'intervention reconnu par le conseil privé, ou, pour être plus clair, ces confrères prétendent que le fait de nommer une commission d'enquête implique que la minorité renonce à la loi réparatrice.

Nous n'avons jamais pu comprendre sur quoi ce raisonnement était appuyé. La *Verité* dans un de ses derniers numéros, nous dit en toutes lettres qu'il ne faut pas abandonner la *proie pour l'ombre*. M. Tardivel ne nous prouve pas, cependant, que la commission d'enquête implique l'abandon des droits reconnus par les tribunaux. La *Verité* est-elle prête à admettre que le deuxième arrêté ministériel du 27 juillet dernier—qui a été publié dans ses colonnes—soit une renonciation au droit que reconnaît le conseil privé ? Si c'est une renonciation à ce droit, alors il n'y a rien à perdre ; si ce n'est pas une renonciation, comment peut-il dire que la commission d'enquête comporterait cette renonciation ? Examinons bien la situation.

D'un côté, M. Bowell propose à M. Greenway de faire connaître au parlement fédéral la nature du compromis que la législation provinciale serait prête à adopter.

D'un autre côté, M. Laurier propose qu'une commission soit nommée pour s'enquérir :

1o Des promesses qui ont été faites à la minorité du Manitoba relativement à ses écoles.

2o De l'esprit de la loi organique de 1870.

3o De l'erreur de rédaction dans l'acte du Manitoba de laquelle découle le premier jugement du conseil privé.

4o Du fonctionnement actuel du système d'écoles publiques—non pas du fonctionnement ou de l'état des écoles séparées avant 1890.

5o Des promesses faites à Mgr Taché au nom de la reine par le gouverneur-général du Canada.

6o De la distribution des groupes de populations.

7o Entendre les témoignages de ceux qui ont participé à la confection de l'acte de 1870, entre autres : sir Donald Smith, sir Hector Langevin, l'honorable William McDougall,—celui-ci a déclaré au mois d'août 1882 que les écoles séparées avaient été promises et garanties par l'acte du Manitoba.

8o Rechercher le moyen d'arriver à une solution satisfaisante pour les catholiques et qui pourrait être acceptées par la législature du Manitoba.

Où trouve-t-on dans ce projet la renonciation au deuxième jugement du conseil privé ? Nous prions M. Tardivel de nous le dire.

Le seul point sur lequel M. Tardivel s'appuie avec tant de ténacité, c'est que la chose a été jugée.

La chose a été jugée il est vrai, mais il ne faut pas oublier non plus qu'elle a été jugée deux fois.

Le premier jugement maintient la loi spoliatrice de 1890 et le deuxième jugement déclare que la minorité a des griefs. Une autre chose bien importante que M. Tardivel semble avoir oubliée, ou peut-être n'a jamais voulu comprendre, c'est que la majorité de la population du Canada est anglaise et protestante.

Si une bonne fois M. le rédacteur de la *Verité* voulait sortir de son *intransigeance* théorique pour entrer dans la pratique, il cesserait de voir partout des dupes ou des traîtres parmi ceux qui cherchent sincèrement à rétablir la minorité dans ses droits d'une façon permanente. A l'heure qu'il est, M. Tardivel dit : le conseil privé a déclaré que nous avons des griefs, faites-les disparaître ! Et il s'en tient là.

Notre excellent confrère n'a-t-il pas encore appris que les hommes ne sont pas assez bons, ne sont pas encore assez profondément chrétiens pour qu'ils se révoltent contre la tyrannie et l'injustice dès qu'on les leur montre. Tant qu'il n'aura pas appris cela la campagne magnifique qu'il poursuit dans la *Verité* n'aboutira jamais à autre chose qu'à un coup d'épée dans l'eau.

Le deuxième jugement des tribunaux déclare que la minorité a des griefs. Mais quand nous en demandons le redressement la majorité nous répond :

C'est vrai et c'est bien malheureux, mais la loi de 1890 qui comporte ces griefs a été maintenue par les tribunaux. Le gouvernement providenciel qui a commis cette injustice est resté dans les limites de ses pouvoirs et ne vous a enlevé aucun droit qui vous avait été garantie. Si vous voulez aujourd'hui remédier à ces griefs par une loi fédérale vous aurez recours à la coercition : ce à quoi nous ne pouvons point consentir.

M. Tardivel doit voir dans cette réponse de la majorité protestante qu'il y a un autre jugement qui existe en la matière, à part celui sur lequel il s'appuie avec tant d'assurance. Le confrère ne surveille-t-il pas la lutte qui se poursuit présentement dans certains comtés d'Ontario ? La majorité ne se déclare-t-elle pas opposée à tout projet de coercition ?

Ce que nous croyons, nous, être un acte de justice lui apparaît, à elle, sous la forme de coercition.

Que faut-il faire dans la circonstance ?

Faut-il, comme la *Verité*, se contenter de crier redresser nos griefs ; ou bien faut-il, comme M. Laurier, trouver le moyen de convaincre la nation que des droits ont été garantis, que des promesses ont été faites sur l'honneur de la majorité protestante comme de la minorité catholique ?

Que M. Tardivel devienne homme pratique et il nous dira où sont sinon les traîtres, du moins les dupes.

La Revue Nationale

Sommaire du numéro de décembre
1895

La finance, théorie du dépôt, par M. Edmond J. Barbeau ; Les Sociétés de Bienfaisance, (1ère partie), par M. L. G. Robillard ; Le port de Montréal, par J. Germano ; La Reine bicyclette, fantaisie, par M. Camille Derouet ; Une tragédie sous les tropiques, (souvenir de Panama),

par M. Léon Famelart : Course de taureaux, par M. Ch. des Ecorres ; Violetta, nouveau par M. Alexandre Girard ; Le Vieux Château ou le Château de Ramesa, (1ère partie), par A.-N. Montpetit ; Les femmes dans la politique, par M. Gabriel Marchand ; Souvenirs d'Afrique, combat de Chellala, par un Ancien légionnaire ; Au Monument National, par L.-I. Boiviu, président du Conseil des Arts et Manufactures de la Province de Québec ; Chronique de l'étranger, par M. J. D. Chartrand ; Duo, pour violon seul, sans accompagnement, par M. Oscar Martel ; Mondes et Monde, par François.

Illustrations : Portraits et desseins dans le texte et hors texte.

La Salsepareille d'Ayer possède le don merveilleux de purifier et de fortifier le système. Elle est indispensable aux malades.

AU MOIS DE DECEMBRE

C'était aux premiers jours de décembre.

La terre, dépourvue de ses atours par l'impitoyable automne, cachait sa nudité sous un manteau du plus soyeux duvet.

Dans les vallées, sur les collines, la rafale promenait insouciantement sa froide haleine ; tantôt, elle ployait les chênes sourcilleux, jouets involontaires de ses caprices ; tantôt, elle prodiguait les caresses aux rosiers que les frimas avaient revêtus d'une livrée argentée.

Morne et silencieux, un jeune homme se tenait à sa fenêtre. Vingt ans à peine avaient lui sur sa tête, et déjà, l'ombre du tombeau se répandait sur ses traits, amaigris par une maladie inexorable.

Il contemplait tristement le spectacle de l'hiver, dont le premier souffle lui avait glacé le cœur et lui avait rempli l'âme de douloureux pressentiments.

Tout lui parlait de la mort : il entendait les vents gémir dans les futaies lointaines et croyait y reconnaître les râles des mourants ; les arbres, sous le feuillage desquels il avait tant aimé à errer, lui apparaissaient en ce moment comme des fantômes sinistres, qui tendaient leurs bras décharnés pour l'entraîner dans la tombe.

Mais, semblable à la proie fascinée par le serpent, il ne pouvait détourner ses regards de la vaste étendue de neige, que son imagination fiévreuse transformait en un suaire aux plis immenses et effroyables.

Là-bas, la cloche de l'église du haut meau sonnait le moment sublime de l'élévation ; ces doux accords trouvaient un écho dans les derniers replis du cœur du jeune moribond et l'exhortèrent, lui aussi, à s'élever vers le Très-Haut.

"O Père miséricordieux ! s'écriait-il, je vous en supplie, daignez écouter ma prière et allonger la trame de mes jours ! Qu'il est dur de mourir si jeune ! A peine ai-je vu reluire la brillante aurore, et je sens les ténèbres s'appesantir sur mon front ! Qu'il me soit encore permis de respirer les suaves parfums des champs, d'entendre le gazouillement des chœurs ailés sous la ramure et le murmure des eaux qui ruissellent entre des rives fleuries ! Puisse-je encore une fois me repaître les yeux, avant de les clore à jamais, des charmes dont la nature se pare au printemps !"

** Quand revint le mois de décembre, une simple pierre marquait le lieu où le jeune homme dormait son dernier sommeil. Ses vœux avaient été exaucés au-delà de ses espérances, car, là-haut, son âme goûtait les délices d'un printemps éternel.

ARTHUR FABRE.

TERRES A VENDRE

L'hon. juge Fournier ayant décidé de vendre les magnifiques propriétés qu'il possède dans le comté de Montmagny, les annonce en vente ; les dites propriétés sont comme suit :

1^o. Une terre de 100 arpents en superficie située près de l'église de Berthier ;

2^o. Un circuit de terre de 40 arpents en superficie, aussi dans la paroisse de Berthier ;

3^o. Une terre d'environ 100 acres en superficie, située à St-Paul de Montminy. Toutes ces propriétés sont en parfait ordre, ainsi que toutes les bâtisses.

Les conditions seront très libérales. Pour plus amples informations, prix et conditions de vente, etc., s'adresser à M. le notaire J.-S. Gendron de St-François de Montmagny.

A VENDRE

Magnifique maison à deux étages, ayant une épicerie dans le bas et une licence d'hôtel, située à St-Thomas de Montmagny, Rue du Depot.

Chance exceptionnelle pour celui qui désire continuer ce commerce. L'acheteur aura l'avantage de donner tant par année. S'adresser à

F.-S. BERNATCHEZ

6 m. 8 Nov. Montmagny, P. Q.

A VENDRE

Je soussigné informe mes pratiques et le public que j'ai plusieurs barils de pommes de garde à vendre et à très bon marché ainsi que plusieurs centaines de gallons de vin fabriqué depuis deux ans. C'est le bon temps de faire votre provision pour les Fêtes. J'ai aussi plusieurs porcs à vendre soit par moitié, le quart ou au complet. Une visite est sollicitée.

V. CASTONGUAY, Montmagny.

NOTES DIVERSES

— M. le Dr Tupps va revenir trop tard pour sauver la vie à son patient.

— On parle, pour après la session, d'une combinaison Tupper, Chapleau, Meredith, Angers et McCarthy.

Nous en avons là pour tous les goûts.

— Le surintendant de l'Instruction Publique est à faire préparer un manuel d'enseignement agricole pour les écoles primaires de notre province. Ce manuel est calqué sur un ouvrage composé par les Frères de l'Instruction chrétienne en France et répandu aujourd'hui dans presque toutes les écoles libres de Bretagne et de Normandie.

— Il en a coûté \$78 000 pour sauver les frères Hyams de l'échafaud. C'est un plus jeune frère qui a payé.

Celui-ci a en outre déposé \$15,000 pour sauver ses aînés de la nouvelle accusation portée contre eux.

Les compagnies d'assurances se sont piquées au jeu et ont offert au gouvernement de payer tous les frais qu'il pourrait encourir en poursuivant ceux qui assurent les gens pour les tuer ensuite et toucher le prix d'assurance.

— Nous avons déjà annoncé l'apparition d'un nouveau journal à Frazerville appelé le *Saint-Laurent*. C'est un journal indépendant en politique, de grand format et publié deux fois la semaine par M. J. E. Frenette, et rédigé en collaboration. Dans un récent voyage à Frazerville, nous avons eu l'avantage de visiter l'établissement de notre nouveau confrère et nous devons en féliciter M. Frenette ; inutile de dire que nous lui souhaitons plein succès.

Frazerville peut aussi se vanter de posséder un Hôtel supérieur à tout ce que l'on voit dans les petites villes et même plusieurs grandes et or-

gueilleuses cités seraient frères d'en avoir un semblable, nous voulons parler de "l'Hôtel Commercial" ancienne maison Talbot, maintenant la propriété de M. A. Lucas aussi propriétaire du "Mansion House" de Cacouna. L'hôtel Commercial est monté avec luxe, et tout y est de première qualité. Avis donc au public voyageur.

Notes Locales

— Images de deuil à vendre à ce bureau.

— M. le curé a fait cette semaine sa visite pastorale dans la ville.

— Les répétitions pour la messe de Noël marchent très bien.

— Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort de Mme Héloïse Couture, épouse de Xavier Métivier.

— M. Xavier Lamonde est à bâtir une magnifique glissoir en face de sa maison et près du Pont Régent.

— M. Thomas Fournier, fils, est de retour de Boston, Mass., où il était allé pour subir une opération qui a très bien réussi.

— La lune va se trouver dans son plein deux fois pendant le mois de décembre. S'il faut en croire les astronomes, c'est la première fois que pareille chose se produit depuis 1800.

— M. François Lortie, premier vice-président de la Société Bienveillante St-Roch, de Québec, a convoqué une assemblée dimanche dernier dans le but d'établir une succursale de cette société. Nous lui souhaitons succès dans son entreprise.

— La soirée dramatique donnée par les jeunes filles de cette ville aura lieu à l'Académie de Musique le 5 janvier prochain. On nous dit beaucoup de bien des pièces dramatiques que l'on prépare et nous souhaitons aux actrices le plus brillant succès.

— Il y a eu hier soir une séance de la Cour de Montmagny des Forestiers catholiques de cette ville.

M. Michon, le populaire chef-Ranger, a présidé à l'initiation de dix nouveaux membres. Un grand nombre de jeunes gens de cette ville ont fait application pour former un nouveau club pour s'unir à notre Cour. Nous sommes heureux de constater les succès toujours croissants de notre société.

— Par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, Notre Saint Père le Pape accorde à toutes les églises du monde entier l'autorisation, pour cette année seulement, de célébrer une messe votive et solennelle en l'honneur de St-Joseph le troisième dimanche de l'Avant, à l'occasion du 25ème anniversaire de la proclamation de son patronage sur toute l'Eglise. Pour jouir de ce privilège, il faut que, dans les églises où se chantera cette messe, on s'y prépare par quelques pieux exercices publics en l'honneur de St-Joseph, telles qu'une neuvaine ou au moins un triduum.

— Nous conseillons aux charretiers de surveiller les jeunes gamins à qui ils confient leurs chevaux et leurs voitures. On a tort de croire que le chemin public est une piste ouverte à tous ces jokeys improvisés. Il n'est pas plus permis d'écraser les gens ici qu'à Québec ou à Montréal.

Pas plus tard qu'avant-hier, deux de ces étourdis lançaient leurs attelages à bride abattu dans un groupe de petites filles qui sortaient du convent. L'une d'elles, une fillette de cinq ans, a été frappée par une de ces voitures et c'est miracle qu'elle n'ait pas été broyée sous les pieds du cheval. Nous espérons que cet avis suffira.

— Un personnage incognito demandait la semaine dernière aux lectrices de l'Écho s'il est vrai que le Sauveur apparut d'abord aux saintes femmes afin que la nouvelle se répandit plus promptement ? Le "quelqu'un" qui répondit cela n'était point, à coup sûr, un naïf ; mais j'ose croire qu'il n'a pas entièrement complété sa pensée, car alors il eût ajouté que ce fut surtout pour inspirer au sexe faible une espèce de clémence sur elle-même pour les malheureux descendants de ses bourreaux. Eh ! bien, oui, il fallut l'intervention d'un Dieu pour faire la paix entre les saintes femmes et les hommes qui avaient et ont encore beaucoup à faire pour mériter cet adjectif. X.

— La fête de l'Immaculée Conception a été célébrée avec beaucoup d'éclat dimanche dans l'église de cette paroisse.

Bien que cette fête tombe dans l'Avant, l'Eglise quitte ses vêtements de pénitence, revêt ses plus belles parures pour célébrer l'Immaculée Conception, chanter la gloire de la mère de Dieu.

Dans les pays où la foi est la plus démonstrative ce jour est non seulement une fête religieuse mais aussi une fête nationale. En Espagne, par exemple, toute la nation se porte aux pieds du trône de Marie, où le roi lui-même vient proclamer sa foi en l'Immaculée Conception et rendre hommage à la Reine du ciel.

Au Canada, cette fête n'a pas autant d'apparat, mais elle est religieusement célébrée. Les églises des plus humbles villages, comme nos cathédrales, retentissent de chant d'amour, de gloire et de reconnaissance à la Vierge Immaculée.

UN CITOYEN DE LONGUEUIL EXPLIQUE SON PROPRE CAS

Un médecin éminent dit qu'il est vrai

Dr Ed Morin & Cie, pharmaciens, Québec.

Messieurs,

Souffrant de la Bronchite depuis plusieurs années et n'ayant jamais obtenu de soulagement des différents remèdes employés je désespérais de ne pouvoir jamais me guérir. Un ami ayant lu une annonce de votre *Vin à la Cécose de Hêtre*, il m'en conseilla l'usage, m'assurant que j'en retirerais certainement du soulagement et peut-être ma guérison.

Malgré le peu de confiance que j'avais je suivis son conseil, et je dois vous dire qu'à la troisième bouteille prise régulièrement suivant la direction, j'éprouvais déjà beaucoup de mieux, ce à quoi j'étais loin de m'attendre en commençant ce traitement. J'en ai continué l'usage pendant quelque temps encore, et à présent je suis aussi bien que j'ai jamais été.

Je recommande à tous ceux qui souffrent de la bronchite de se servir de votre *Vin à la Cécose de Hêtre*, certain comme je le suis qu'ils s'en trouveront bien.

Votre dévoué,

JOS. E. ALAIN, Longueuil.

Je concorde parfaitement dans l'opinion émise ci-dessus. Non-seulement dans le cas de M. J. E. Alain, mais dans tous les autres cas de bronchite aiguë ou chronique que j'ai été appelé à traiter le *Vin à la Cécose de Hêtre* du Dr Ed Morin m'a donné beaucoup de satisfaction et je puis le recommander même dans la première période de la phtisie.

Dr V. MOQUIN, Longueuil.

Vins Canadiens

RECOMMANDÉ PAR NOS MEILLEURS MÉDECINS

Comme étant des Vins très fortifiants et naturels.

A vendre en gros et en détail par

L. C. DUPUIS St-Thomas,

12 Oct. 94, 1 an

Pauvre Matthieu

(HISTOIRE D'ATELIER

III

Suite

—Pour le fauteuil, soit.

—Qu'à cela ne tienne, je vais recommencer le reste.

Et d'un coup de brosse il barbouilla le portrait tout entier.

—Eh bien, madame, reprit-il, qu'en dites-vous maintenant ?

—Oh ! maintenant je le trouve délicieux.

—Quand mademoiselle Marie pourra-t-elle reprendre ses séances ?

—Reprendre ses séances ! Pourquoi faire ?

—Eh, parbleu ! pour refaire le portrait.

—Vous avez essayé, vous n'avez pas réussi ; vous venez de le reconnaître vous-même en détruisant votre ouvrage. Tout est dit, et je ne voudrais pas vous donner une peine inutile.

Valdroche se mordit les lèvres. Il commençait à comprendre qu'il était éconduit. Cependant il s'efforça de dissimuler et de faire bonne contenance.

—Ce que vous appelez une peine pour moi, dit-il, est un véritable plaisir, et peut-être serai-je plus heureux une seconde fois.

—C'est beaucoup vous flatter.

La bonne dame avait résolu de pousser la vanité de Valdroche jusque dans ses derniers retranchements.

—Vous ne pouvez cependant refuser une revanche à mes pauvres pinceaux. Vous savez qu'il s'agit d'une lutte sérieuse entre Matthieu et moi. Il ne serait pas généreux de votre part de me priver des moyens de me défendre.

Que savez-vous si ce n'est point pour vous épargner une défaite ?

Valdroche bondit ; la patience commençait à lui échapper.

—Je suis certain, murmura-t-il en appelant sur ses lèvres un sourire qui ressemblait fort à une grimace, que monsieur votre mari se montrerait plus indulgent pour moi.

—Vous vous trompez, monsieur Valdroche, mon mari, bien qu'il trouvât que ce portrait était assez bien ébauché, et sur tous les autres points parfaitement d'accord avec moi ; sur tous les autres points, entendez-vous, monsieur Valdroche ?

—Je comprends fort bien, madame, mais je ne l'aurais pas cru.

—Il faut pourtant que vous vous prépariez à le croire, car la preuve ne tardera pas à vous en être administrée.

—C'est bien, madame, je l'attendrai.

L'artiste, piqué au vif, le visage empourpré et les mains tremblantes de colère, ramassa ses pinceaux, prit sa boîte à couleurs, la toile où était peinte la tête à demi effacée de mademoiselle Marie, et le montrant à sa mère :

—Mais vous avez oublié, reprit-il en montrant le tableau, que c'était votre fille qui devait être jugée, et son jugement n'est pas encore rendu.

Madame Villeneuve sentit la

menace et comprit qu'elle devait être attentive. Cependant elle se sentit soulagée quand il fut parti. Il lui paraissait difficile qu'il osât remettre le pied dans la maison, et pour le surplus, elle saurait y veiller. Dans la journée, Matthieu vint chez elle.

—L'excellente occasion, pensa-t-elle, pour sonder le cœur du jeune homme et pour l'inviter au dîner de famille. Quand mon mari ira le voir, il trouvera la besogne faite.

Matthieu, en entrant, salua avec respect la maîtresse du logis, tourna un regard soumis et fervent vers son idole, qui avait en ce moment une chaise de paille pour piédestal, et pour insigne de sa divinité dans les mains des tringles de petits rideaux qu'elle ajustait aux fenêtres. Sa mère lui avait dit qu'elle attendait du monde à dîner, et qu'il fallait que tout fut propre et bien arrangé. Entre les doigts de la jeune fille, ces rideaux de simple mousseline parurent à Matthieu ceux du ciel. Marie répondit à son acte d'adoration par un doux et frais sourire, et elle reprit sa besogne sans façon.

—Eh bien ! monsieur Matthieu, dit la mère, vous venez sans doute voir le chef-d'œuvre de votre ami. Oh ! soyez tranquille, celui-là ne vous empêchera pas de dormir.

—Comment ! est-ce qu'il n'est pas terminé ? dit naïvement l'artiste. Il me l'avait pourtant dit hier.

—Oh ! oui, il est terminé, et même mieux que cela, il est effacé.

—Comment cela ? un accident !

—Eh ! non ; l'auteur l'a trouvé si mauvais, qu'il a passé l'éponge dessus.

—Est-il possible ! s'écria Matthieu avec un accent de surprise qui témoignait de sa candeur. Il m'avait pourtant assuré hier qu'il était fort content de son travail, et qu'après quelques retouches dans les détails, il me le montrerait. Je croyais même le trouver ici, et c'est pour cela que j'ai osé...

—Venir nous voir, n'est-ce pas ? Comme s'il était besoin de la présence de M. Valdroche en cette maison pour qu'il vous soit permis d'en franchir le seuil ! Valdroche ne vous a donc point encore guéri de vos timidités, lui qui en a si peu, et qui pourrait poser pour l'impertinence, si on élevait jamais des statues à cette personne de mauvaise compagnie. Ah ! quel malheur que vous n'ayez pas vu la belle figure qu'il avait donnée à notre Marie !

—Ma mère ! fit celle-ci.

—Allons, ne vas-tu pas prendre sa défense ? tu es trop bonne, car vraiment tu n'étais pas belle dans ton portrait.

—Mais je vous assure, maman, qu'il était très ressemblant, et traité, comme dit papa, avec beaucoup de vigueur.

Valdroche à le pinceau plein de verve, fit observer sérieusement Matthieu, et s'il avait la patience de finir, je crois qu'il deviendrait un excellent peintre.

—Comment ! vous aussi monsieur Matthieu, vous reconnaissez du talent à ce barbouilleur !



James E. Nicholson.

Presque Incroyable

Mr. Jas. E. Nicholson, Florenceville, N. B., se débat pendant sept longues années avec

UN CANCER à la LÈVRE,

ET EST GUÉRI PAR LA

SALSEPAREILLE d'AYER.

Mr. Nicholson dit: "J'ai consulté des docteurs qui m'ont ordonné toutes sortes de choses, mais sans résultat; le cancer commença à

Ronger les Chairs,

et à s'étendre jusqu'au menton; et j'ai souffert le martyre pendant sept longues années. A la fin je me décidai à prendre de la Salsepareille d'Ayer. Au bout d'une semaine ou deux j'ai remarqué une

Amélioration Sensible.

Encouragé par ce résultat, j'ai continué et un mois après la plaie sous le menton commença à se guérir. Trois mois plus tard la lèvre commença à se guérir et, après avoir pris de la Salsepareille d'Ayer pendant six mois, la dernière trace du cancer avait disparu."

La Salsepareille d'Ayer

Seule Admise à l'Exposition Colombienne.

Les Pilules d'Ayer régulent les Intestins.

—Soyez certaine, madame qu'il en a beaucoup ; mais il n'est pas réglé, et il s'abandonne trop à l'inspiration du moment.

—Quoi ! vous appelez de l'inspiration ces joues noires qu'il vous fait, ces yeux creux qu'il vous donne, ces cheveux en désordre dont il vous coiffe ? Oh ! que je regrette qu'il ait emporté sa peinture, vous auriez vu quelle caricature il avait faite, auprès de votre surtout.

—Est-ce que mademoiselle est contente du pauvre petit portrait que j'ai fait d'elle ? demanda l'artiste d'une voix tremblante.

—Très contente, fit celle-ci.

—Mais... le trouve-t-elle mieux que celui... de M. Valdroche ?

—Quelle sottise question vous faites-là ? dit la mère, est-ce qu'ils peuvent être comparés ?

Cependant, je serai bien aise d'avoir sur ce sujet l'opinion de mademoiselle Marie.

A Continuer

—Une bonne devinette pour les jeunes mariés : Quelle différence y a-t-il entre un mari et un cornichon ? — C'est que le mari se confie dans sa moitié et que le cornichon se confie dans son entier.

Vins Canadiens

RECOMMANDÉ PAR NOS MEILLEURS MÉDECINS

Comme étant des Vins très fortifiants et naturels.

A vendre en gros et en détail par

L. C. DUPUIS St-Thomas

12 Oct. 94, 1 an

ANNONCES de MONTMAGNY.

C. Coulombe & Cie.
RUE ST-LOUIS

J'ai l'honneur d'informer mes nombreuses pratiques et le public en général que j'ai toujours en mains un Stock de

Farine, Son, Moulée, Saindoux, etc., etc.

Je vendrai à des prix défiant toute compétition.

Ayant aussi en mains toutes espèces de Boissons et Liqueurs, j'invite le public et mes pratiques de nouveau à venir faire une visite, et vous vous convaincrez que c'est tel que recommandé depuis que j'ai obtenu ma licence.

ATTENTION POUR DAMES

Nous avons toujours en mains le plus bel assortiment que l'on puisse voir en fait de

Marchandises seches, Etouffes a robes, Cachemire noir Coton blanc, jaune en pièce de 30 verges pour l'usage des familles.

PELLETERIES

Nous venons justement de recevoir un lot de COLLERETTES en Pelleterie que nous vendrons de \$4 à \$5. Nous avons aussi autres Pelleteries que nous vendrons très bon marché.

POUR MESSIEURS

Un assortiment de COLS les plus choisis, Cravates, Gants, Valises, Chapeaux dans les formes les plus nouvelles. Tweeds à pantalons, Chemises blanches, de Couleurs et de Fantaisie, Etc., Etc.

Une modiste d'expérience pour garnir les chapeaux est constamment au magasin, et donnera pleine et entière satisfaction.

Une visite est respectueusement sollicitée.

MELLES M. ET B. PICARD.

14 Décembre 94. 1 an.

AU MAGASIN DE WINTER & FRERE

RUE DU DEPOT

Vous y trouverez :

Habits en Tweed pour hommes.

Hardes en Tweed pour hommes.

Pantalons en Tweed pour hommes.

Pardessus d'automne.

Pardessus d'hiver.

Imperméables, Etc., Etc.

Fournitures d'hommes

Chemises pour le travail

Chemises blanches, Faux-cols, Cravates, Chapeaux, Calottes, etc., etc.

POUR DAMES : Etouffes à robe et Cachemire de toutes sortes.

Toutes ces Marchandises sont vendues à très bon marché.

Une visite est sollicitée

11 Oct. 6 m.

Comté de Montmagny..... \$0.50

CANADA..... 1.00

PAYS ÉTRANGERS..... 1.00